



LE GROUPE DE TRAVAIL HIRONDELLES DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

Les hirondelles : comment leur venir en aide ?

Les populations de nos 3 espèces d'hirondelles sont en déclin. Malgré que ces grandes voyageuses et leurs nids soient protégés, elles sont parfois en difficulté pour trouver un accueil favorable !

Voici comment vous pouvez mettre en place des actions pour leur venir en aide :

1. Aménager des espaces naturels au jardin (cf réseau des Eco-Jardins du PNTH)

Qui favorisent la présence d'insectes :

- Fauche tardive de bandes fleuries, spirale aromatique (ou à insectes) ;
- Gîte et couvert à insectes ;
- Prohibition de pesticides ;
- Tas de compost et/ou fumier, ...

Qui rendent disponibles les matériaux pour la construction des nids :

- Tas d'herbes sèches, paillage ;
- Bacs de boue, flaques, points d'eau, mares naturelles ou encore plages à hirondelles, ...



2. Installer de nouveaux nids artificiels ou supports à nids d'hirondelles

- **A chacun son nid** : l'hirondelle de fenêtre a besoin d'un nid plutôt fermé.



Les nids artificiels peuvent palier à un manque de boue et matériaux naturels disponibles et sont parfois moins sujets à des accidents de chute. Le nid prêt, les adultes feront plus de nichées. Rappelons qu'il est interdit de détruire un nid naturel existant et qu'il est préférable que les individus continuent à adopter ce comportement (confection de nid par les futurs parents). Les nids « en tiroir » sont faciles à retirer de la partie fixée sous la fenêtre. Cela facilite le nettoyage et la désinfection (contre certains parasites et impérativement après leur départ pour l'Afrique donc en hiver) et permet aux bagueurs d'intervenir plus facilement pour le recensement et suivi.

LE GROUPE DE TRAVAIL HIRONDELLES DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT



- **L'accès** : depuis leurs nids, l'espace doit être dégagé de tout arbre ou plante grimpante sur la façade ; à minimum 4 mètres de haut sous un débord de toit ou fenêtre (au moins 35 cm) ; à l'abri de prédateur éventuel ; s'ils sont en étables ou en annexe de maison, ne pas fermer l'accès ou en tout cas laisser une ouverture de 10cm x 10 cm afin de permettre aux parents les va-et-vient pour la construction du nid ou le nourrissage des petits.
- **La fréquentation** : les hirondelles reviennent chaque année au même endroit (à peu de choses près). Si vous installez un nichoir à hirondelles des fenêtres, assurez-vous qu'il y en avait l'an passé.

3. Veiller :

- Dès le printemps, nous vous demandons de nous tenir au courant de l'arrivée des hirondelles. Vous pouvez contacter le Parc naturel des Plaines de l'Escaut -PNPE- (accueil@pnpe.be) ou poster sur la page du Groupe de Travail Hirondelles des Plaines de l'Escaut -GTH-.
- Signaler au Groupe de Travail en cas de travaux de rénovation de châssis, de toiture ou de façade menacerait la protection des espèces et leurs nids. Des conseils (réaliser les travaux en dehors de la période de nidification (avril à septembre) et la pose de nichoirs/nids artificiels sont à envisager.
- Si des opportunités s'offrent : ex. la présence d'échafaudages sur de hauts bâtiments publics ou privés (église, château d'eau, château, ...) permettant des installations de nids artificiels.
- Si vous souhaitez prospecter votre village ou votre quartier, organisez un point de rendez-vous (heure, date et lieu) et partez sillonner les rues de votre village ou quartier. N'oubliez pas de noter vos observations et de les communiquer au PNPE, GTH ou sur Observations.be.
- Sur les chantiers où des talus sablonneux importants car des hirondelles de rivage sont susceptibles de s'être installées. Il faut donc veiller à un accueil favorable dès leur retour de migration (avril).

4. Communiquer au grand public :

- Des campagnes d'informations dans le bulletin communal, via les écoles ou des fêtes locales.
- La pose de planchettes par les ouvriers communaux, une distribution de nids artificiels ;
- Le lancement d'une enquête auprès des citoyens : "Signalez-nous les nids d'hirondelles de votre quartier" avec cartographie ou tableau de recensement à l'issue de l'enquête ;
- Le maintien des espaces boueux, le fauchage tardif et en limitant le processus de bétonisation ;
- L'organisation de moments conviviaux de sensibilisation et de rencontres dans des écoles, des homes, des bibliothèques, des entreprises, des fermes, des espaces publics, ...
- L'application de la plaque « Ici on protège les hirondelles » :



Quelques liens utiles :

Page Facebook du Groupe de travail hirondelles du Pnpe

<https://www.facebook.com/groups/837275786469363>

Autres :

<https://www.natagora.be/download/39252>

<http://www.uvcw.be/hirondelles>

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut -
31, rue des Sapins, 7603 Bon-Secours, Belgique.
Joignable au 069/779810 ou à accueil@pnpe.be
<http://plainesdelescaut.be/wikipnpe/?PagePrincipale>

